

Vu l'extrait de maronage ci-dessus, du nommé Jacques, Malgache, esclave du Sr. Jacques Martin, habitant de ce quartier, Nous Roland Boutsocq Deheaulme, Commandant et Juge de police en ce quartier Saint-Paul et, en dernier ressort, pour la punition des esclaves qui sont dans le cas de l'article 31 de l'édit concernant les esclaves de ces îles, de décembre 1723, avons condamné le dit Jacques, pour avoir été maron pendant l'espace de près de deux mois, à avoir les oreilles coupées et la fleur de lys sur l'épaule droite. Et attendu qu'il n'y a point en ce quartier d'exécuteur des sentences criminelles, le dit Jacques sera battu de verges suivant l'usage, à la sortie de la messe paroissiale et, ensuite, rendu à son maître. Fait à Saint-Paul, île Bourbon, ce 25 mai 1755.

Deheaulme.

ΩΩΩΩΩΩ

6 : C° 949. [Déclaration du Sieur Criais du départ pour Madagascar de plusieurs esclaves noirs appartenant à la cure. 7 janvier 1744.]

7 janvier 1744.

Déclaration de M^r. Criais, du départ de plusieurs noirs appartenant à la Compagnie, pour Madagascar.

L'an mil sept [cent] quarante quatre, à la septième heure du jour de [janvier], est comparu au greffe du Conseil Supérieur de cette Ile de Bourbon, par devant nous Pierre Marie Jarosson, greffier du dit Conseil, Messire Louis Criais, Préfet apostolique, Supérieur de la Congrégation de la Mission et Grand Vicair de Monsieur l'Archevêque de Paris, lequel a déclaré que la nuit dernière, les nommés Firmin, Malgache, Cécile, sa femme créole, âgés l'un de vingt-huit ans et l'autre de vingt-deux ans, Claude, aussi Malgache, âgé d'environ vingt-sept ans, Blandine, sa femme du même pays, âgée d'environ trente-cinq ans, avec Timothée, créole, âgé d'environ vingt-deux ans, Jean-Baptiste

aussi Créole, âgé d'environ douze ans, et Joseph pareillement Créole de l'âge d'environ sept ans, esclaves de Messieurs les prêtres de la dite Congrégation de la Mission, sont partis pour l'Ile de Madagascar dans un canot de la Compagnie, enlevé par eux ou leurs complices. De laquelle déclaration mon dit Sieur Criais a requis acte que nous lui avons octroyé pour lui servir et valoir ce qu'il appartiendra, et a signé.

Criais, Jarosson.

ΩΩΩ

Ce sont deux familles conjugales d'esclaves appartenant aux Missionnaires qui sont déclarées en fuite : la première formée de Firmin et Cécile, la seconde constituée de Claude et Blandine, sa femme, veuve d'Onésime, et leurs deux enfants : Jean-Baptiste et Joseph. Contrairement à la déclaration de Criais, Timothée, le fils aîné de Blandine, issu du premier lit, ne s'est pas évadé. La généalogie succincte de ces familles conjugales est la suivante²³ :

ΩΩΩΩ

I Jean-Xavier.

o : vers 1698 en Inde (24 ans, marié, rct. 1722).
Serviteur des prêtres (30/9/1724 GG. 2, Saint-Paul).
+ : ap. 1730 (31 ans, rct.).

x : ap. 27/3/1717 à Saint-Denis, b. de l'épouse.

Marie, Marie Gazy.

o : vers 1697 au Mozambique (40 ans, rct. 1737, Saint-Benoît).
b : 27/3/1717 à Saint-Denis, 18 ans environ (GG. 2).

²³ Outre les registres paroissiaux, ont été dépouillés, pour la région Au Vent, les recensements des esclaves de la cure de Saint-Denis : M. de Saint-Germain, curé de Saint-Denis, 1708/1709, Louis Criais et consorts de 1732 à 1765 ; Teste de 1732. Les recensements des esclaves des cures de Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, en 1737. Pour Saint-André, voir CAOM. n° 143, Belier. *Inventaire après décès de Jean Charles René de Brossard, prêtre de la Chapelle de Saint-André et habitant de Champ Borne*. Pour la région Sous-Le-Vent, Les recensements des esclaves de la cure de Saint-Paul : 1708/1709, 1722, 25, 30, 32 et 37, et ceux de la cure de Saint-Louis : 1732-35, 1737.

par. : François Grondin ; mar. : Luce Payet, épouse Justamond.

+ : ap. 1737 (40 ans, rct. 1737).

D'où

II-1 Denis-Xavier.

o : 23/7/1717 à Saint-Denis (GG. 1).

Ondoyé par Jeanne Arnould, épouse François Grondin. Renoux, prêtre.

par. : Guy Dumesnil ; mar. : Jeanne Arnould, épouse François Grondin. Renoux, prêtre.

+ : ap. 1737 (23 ans, rct. 1737).

II-2 Armand.

o : 18/6/1719 à Saint-Paul (GG. 2, n° 1253, 6 mois, r ct. 1722).

par. : Macé ; mar. : veuve Léger. Criaïs, prêtre.

+ : ap. 1737 ? (22 ans, rct. cure de Sainte-Suzanne).

II-3 Cécile.

o : 13/9/1721 à Saint-Paul (GG. 2, n° 1253, 6 mois, r ct. 1722).

par. : Laurent Payet ; mar. : Louise Payet, épouse Macé, Abot, prêtre.

x : 6/7/1736 à Saint-Denis (GG. 23).

Firmin, Malgache (vers 1713-1733) (I).

+ : ap. 7/1/1744 (22 ans, ADR. C°949).

D'où un enfant (II-1).

II-4 Julie.

o : 6/7/1724 à Saint-Paul (GG. 2, n° 1413).

par. : Pierre Gonneau ; mar. : Marguerite Mollet. Abot, prêtre.

+ : ap. 1737 ? (22 ans, rct. cure de Sainte-Suzanne).

ΩΩΩΩ

I Nicolas.

o : vers 1685, Cafre (52 ans, rct. 1737, Saint-Benoît).

+ : ap. 1737 (rct.).

x : 27/4/1722 à Saint-Denis (GG. 22).

Marie, Marie Gazy.

Veuve de Jean-Xavier, natif de l'Inde (v. 1697-ap. 1737).

D'où

II-1 Henriette.

o : v. 1725.

+ : 22/12/1730 à Saint-Denis, 4/5 ans (GG. 27).

II-2 Agathe.

o : 28/8/1729 à Saint-Denis (GG. 3).

Ondoyée par cas de nécessité par Blandine, esclave des prêtres.

par. : Jean Pontas, esclave de la Compagnie ; mar. : Julienne, femme de Bernard, esclaves des prêtres.

+ : ap. 1765 (38 ans, rct.).

x : 30/5/1740 à Saint-Denis (GG. 23).

Timothée (1724- ap. 1765).

p. Onésime ; m : Blandine, Esclaves des prêtres.

D'où deux enfants (III-1-1 à 2).

II-3 Barbe.

o : 20/4/1732 à Saint-Denis (GG. 4).
par. : François ; mar. : Barbe.
+ : ap. 1737 (5 ans, rct. Saint-Benoît).

ΩΩΩΩ

I Onésime Tsioucomumbé.

o : vers 1696 à Madagascar (36 ans rct. 1732).
b : 18/5/1720 à Saint-Denis, 8 ans environ (GG. 2).
par. : Laurent Martin ; mar. : Anne de Motte. Renoux, prêtre.
+ : 20/7/1733 à Saint-Denis (GG. 28).
x : 12/3/1721 à Saint-Denis (GG. 22).

Blandine Vave.

o : vers 1702 à Madagascar (30 ans, rct. 1732).
b : 30/3/1720 à Saint-Denis, 9/10 ans (GG. 2).
par. : Louis Le Corre ; mar. : Marie Martin, épouse Louis
Rousseau, dit Saintonge. Renoux, prêtre.
+ : ap. 7/1/1744 (ADR. C°949).

D'où

II-1 Timothée.

o : 1/3/1724 à Saint-Denis (GG. 3).
par. : Paul ; mar. : Madeleine. Esclaves de la Compagnie.
Criais, prêtre.
+ : ap. 1765 (43 ans, rct.)
x : 30/5/1740 à Saint-Denis (GG. 23).
Agathe (1729- ap. 1765).
p. Nicolas ; m : Marie, Esclaves des prêtres.
D'où deux enfants (III-1-1 à 2).

II-2 Louise.

o : 21/4/1726 à Saint-Denis (GG. 3).
par. : Delanux ; mar. : Veuve Riverain, dit Tourangeau.
+ : ap. 1765 (39 ans, rct.)
x : 30/5/1740 à Saint-Denis (GG. 23).
Louis ou Jean-Louis, Malgache (vers 1725- ap. 1765) (I).
D'où un enfant (II-1).

II-3 Henriette.

o : 15/5/1728 à Saint-Denis (GG. 3).
par. : André, esclave de Panon ; mar. : Marguerite, esclave
de la Compagnie. Criais, prêtre.
+ : ap. 1765 (32 ans, rct.).
x : 5/8/1743 à Saint-Denis (GG. 23).
Olivier, Malgache (vers 1720- ap. 1765).(I).
D'où 5 enfants (II-1 à 5).

ΩΩΩΩ

I Claude.

o : vers 1713 à Madagascar (23 ans, rct. 1736).
b : 16/8/1733 à Saint-Denis, 17 ans environ (GG. 4).
par. : Baptiste ; mar. : Agathe. Esclaves des prêtres. Criais, prêtre.
+ : ap. 7/1/1744 (C°949).
x : 17/8/1733 à Saint-Denis (GG. 23).
Blandine Vave, Malgache (v. 1702- ap. 7/1/1749).
Veuve de Onésime, Malgache (v. 1696-1733) (I).

D'où

II-1 Jean-Baptiste.

o : 27/10/1734 à Saint-Denis (GG. 5).
par. : Johan ; mar. : Thérèse. Esclaves des prêtres missionnaires. Criais, prêtre.
+ : ap. 7/1/1744 (ADR. C°949).

II-2 Joseph.

o : 11/4/1739 à Saint-Denis (GG. 6).
par. : Pierre Pradeau fils; mar. : Henriette Dumesnil. Criais, prêtre.
+ : ap. 7/1/1744 (ADR. C°949).

II-3 Noël Etienne.

o : 25/12/1742 à Saint-Denis (GG. 7).
par. : Armand ; mar. : Henriette, esclaves de la Compagnie.
+ : 16/1/1743 à Saint-Denis (GG. 7).

ΩΩΩΩ

I Firmin.

o : vers 1713 à Madagascar (27 ans, rct. 1740 ; GG. 1, Sainte-Marie).
b : 15 (?) /7/1736 à Saint-Denis, 17/18 ans environ (GG. 5).
par. : Johan ; mar. : Julienne. Esclaves de la Compagnie. Criais, prêtre.
+ : ap. 7/1/1744 (ADR. C°949).
x : 6/7/1736 à Saint-Denis (GG. 23).
Cécile (1721- ap. 7/1/1744), (II-2).
p. : Xavier ; m. : Marie Gazy.

D'où

II-1 Marie-Madeleine.

o : 7/9/1738 à Sainte-Marie (GG. 1 ; 4 ans, rct. 1742).
par. : Armand ; mar. : Julie. Esclaves créoles de Roby, prêtre.
+ : ap. 1765 (32 ans, rct. 1765).
x : 5/3/1753 à Saint-Denis (GG. 24).
Laurent, créole (v. 1736- ap. 1757) (6 ans, rct. 1742, 20 ans, rct. 1757).
D'où trois enfants (II- ?-1 à 3).

ΩΩΩΩ

I Olivier.

o : vers 1720 à Madagascar (24 ans rct. 1744).
b : 4/8/1743 à Saint-Denis (GG. 7).
+ : ap. 1765 (45 ans, rct. 1765).
x : 5/8/1743 à Saint-Denis (GG. 23).
Henriette (1728- ap. 1765), (II-3).
p : Onésime ; m. : Blandine. Esclaves des prêtres.

D'où

II-1 Marie-Louise.

o : 13/8/1748 à Sainte-Marie (CAOM.).
+ : 13/9/1748 à Sainte-Marie, 1 mois (CAOM.).

II-2 Etienne.

o : 25/6/1756 à Sainte-Marie (CAOM.).
par. : Olivier, esclave de Fortier ; mar. : Marie-Jeanne,
esclave des Missionnaires, Bossu, prêtre.
+ : 8/9/1756 à Sainte-Marie, 2 mois et demi (CAOM.).

II-3 Bernard.

o : 28/7/1757 à Sainte-Marie (CAOM.).
par. : Nicolas, esclave de la Compagnie ; mar. : Agathe,
esclave des Missionnaires, Bossu, prêtre.
+ : ?.

II-4 Michel.

o : 16/11/1758 à Sainte-Marie (CAOM.).
par. : Timothée, esclave des Missionnaires ; mar. : Marie-
Anne, esclave de Delanux, Bossu, prêtre.
+ : ?.

II-5 Brigitte.

o : 16/4/1762 à Sainte-Marie (CAOM.).
par. : Jean-Marie ; mar. : Marie-Jeanne, esclaves des
Missionnaires, Bossu, prêtre.
+ : 20/4/1762 à Sainte-Marie, 4 jours (CAOM.).

ΩΩΩΩ

I Louis ou Jean-Louis.

o : vers 1725 à Madagascar (24 ans, rct. 1744).
b : 29/5/1740 à Saint-Denis (GG. 6).
par. : Jacques Aubry ; mar. : Marie Morel, femme de Louis
Fin. Roby, prêtre.
+ : ap. 1765 (41 ans, rct. 1765).
x : 30/5/1740 à Saint-Denis (GG. 23)²⁴.
Louise (1726- ap. 1765), (II-2).
p : Onésime ; m. : Blandine. Esclaves des prêtres.

D'où

II-1 Blandine.

o : 5/12/1743 à Sainte-Marie (CAOM.).

²⁴ Les deux époux sont donnés comme Créoles au mariage, tous deux âgés d'environ 15/16 ans. Compte tenu de la date de son baptême, le mari de Louise doit être le nommé Jean-Louis, Malgache. Le curé de la paroisse les a unis « après avoir reçu le consentement par paroles de présent ». Roby, prêtre.

p. : Jean-Louis, m. : Louise.
par. : Charles ; mar. : Jeanne, esclaves de la Compagnie.
+ : ap. 1766 (naissance d'Antoine, II-2, 22 ans, rct.1765).
X : 20/11/1763, Sainte-Marie (CAOM.).
Julien (?).
D'où deux enfants, (II-1 à 2)²⁵.

ΩΩΩΩ

I Laurent.

o : vers 1736 à Bourbon (6 ans, rct. 1742).
+ : ap. 1757 (20 ans, rct. 1757).
x : 5/3/1753 à Saint-Denis (GG. 24).²⁶
Madeleine, Marie-Madeleine (1738- ap. 1765), (II-1).
p. : Firmin ; m. : Cécile.

D'où

II-1 François-Xavier.

o : 3/12/1755 à Saint-Denis (GG. 11).
par. : François ; mar. : Brigitte. Esclaves des prêtres
desservant la cure de Saint-Denis. Lanier, prêtre.
+ : 31/1/1756 à Saint-Denis, 6 semaines (GG. 31).

II-2 Cécile.

o : 11/10/1757 à Saint-Denis (GG. 11).
par. : Denis, esclave des prêtres ; mar. : Annette, fille de
Ignace, Indien libre. Caulier, prêtre.
+ : ap. 1765 (8 ans, rct.).

II-3 Armand.

o : 7/6/1760 à Saint-Denis (GG. 12).
par. : Armand Créole, représenté par Jean-Baptiste, son fils,
aussi esclave des prêtres ; mar. : Marie, affranchie de M.
Gachet.
+ : ?.

ΩΩΩΩ

²⁵La filiation est hypothétique dans la mesure où nous ne connaissons pas la caste des parents. Les deux enfants sont : Louise, o : 16/11/1784, et Antoine : 4/1/1766, nés à Saint-Denis, GG. 14 et 15.

²⁶ Parents, esclaves des prêtres desservant la cure de Saint-Denis, au b. de leur 1^{er}. enfant.

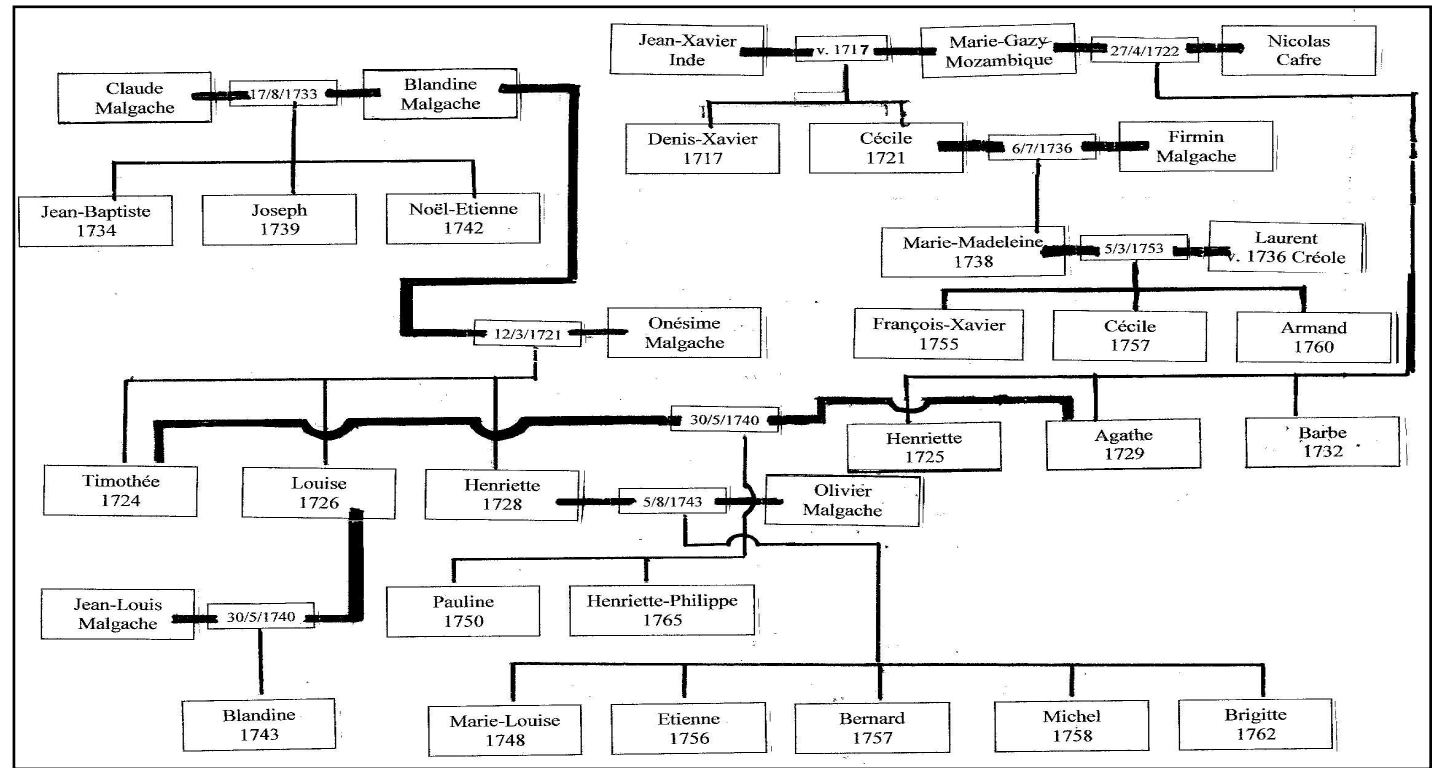


Figure 6.1 : liens de parenté des familles conjugales Firmin/Cécile et Claude/Blandine, esclaves de Criais prêtre Missionnaire.

nom	caste	0/b	22	25	30	32	37	40	41	42	43
			Cure de Saint-Paul.				Cure de Saint-Denis.				
Firmin	M	<i>b : 15/7/36</i>					21	27	28	29	30
Jean Xavier ²⁷	I	o : v. 1698	24	26	31						
Marie Gazy	Caf.	<i>b : 27/3/17</i>	25	30	31	35	40 ²⁸				
Nicolas	Caf.	o : v. 1685					46/48 ²⁹	52			
Denis Xavier	C	o : 23/7/17	4	7	12	16	23 ³⁰				
Barbe	C	o : 20/4/32				0,6	5 ³¹				
Cécile	C	o : 13/9/21	0,6	3		12	17	21	22	23	24
Onésime	M	<i>b : 18/5/20</i>				36					
Blandine	M	<i>b : 30/3/1720</i>				30	30	33	34	35	
Louise	C	o : 21/4/26				7					
Henriette	C	o : 15/5/28				4					
Claude	M	<i>b : 16/8/1733</i>					23	25	26	27	28
Jean-Baptiste	C	o : 27/10/34					3	6	7	8	9
Joseph	C	o : 16/4/1739						2	3	3	4

²⁷ Jean-Xavier, signalé marié en 1722 et 25.

²⁸ Marie Gazy, signalée mariée en 1722. Recensée à Saint-Benoît en 1737

²⁹ Nicolas recensé à la fois par Criais à 46 ans environ ; et par Teste, curé, et Bernard Gouffé, frère : 48 ans environ. Recensé à Saint-Benoît, 52 ans environ en 1737

³⁰ Denis-Xavier recensé par Olivier Hyacinthe Carré de Quimperlé (35 ans, rct. 1732), Prêtre curé de Saint-Louis.

³¹ Barbe recensée à Saint-Benoît en 1737.

nom	caste	x/b	32	37	40	41	42	43	44	48	57	(...)	64	65
			Cure de Saint-Denis											
Laurent ³²	C	o : v. 1736					6	7	5	6	20	(...)	35	36
Agathe	C	o : 28/8/29	3	7 ³³			15	16	22	18	30	(...)	37	38
Marie-Madeleine ³⁴	C	o : 7/9/38					4	5	8	7	?	(...)	31	32
Timothée ³⁵	C	o : 1/3/24	10	13	17	18	19	20	22	23	34	(...)	42	43

nom	caste	x/b	59	60	61	62	63	64	65
			Cure de Saint-Denis						
Cécile	C	o : 11/10/57	2	3	4	5	6	6	7
Pauline	C	o : 26/8/1750	10	11	12	13	14	15	16

Première ligne : 32 ; 37 ; 40 = 1732 ; 1737 ; 1740 ; etc.

Tableau 6.1 : Esclaves recensés ayant des liens de parenté avec les deux familles conjugales citées en ADR. C° 949.

³² Laurent, Malgache de 1758 à 60. 20 ans en 1757 ; Créole de 1761 à 65.

³³ Agathe recensée à Saint-Benoît en 1737.

³⁴ Marie-Madeleine, 16 ans en 1755, non recensée de 1756 à 58 ; 26 ans en 1759.

³⁵ Timothée, Malgache de 1758 à 60. 20 ans en 1757 ; Créole de 1761 à 65.

II-1 Timothée, Créole (1724- ap. 1765).

p. Onésime, Malgache ; m : Blandine, Malgache, Esclaves des prêtres.

x : 30/5/1740 à Saint-Denis (GG. 23).

Agathe, Créole (1724- ap. 1765) (II-1).

p. : Nicolas, Cafre ; m. : Marie Gazy, Mozambique.

D'où

III-1-1 Pauline.

o : 26/8/1750 à Sainte-Marie (CAOM.).

par. : François, esclave de Guichard ; mar. : ?. Bossu, prêtre.

+ : ap. 1765 (16 ans, rct).

III-1-2 Henriette Philippe.

o : 2/8/1765 à Sainte-Marie (CAOM.).

par. : Olivier ; mar. : Avoie, Esclaves des Missionnaires. Bossu, prêtre.

+ : 9/8/1765 à Sainte-Marie, 9 jour (CAOM).

ΩΩΩΩΩΩ

7 : C° 950. [Extraits des registres de déclaration des noirs marrons au greffe du quartier de Sainte-Suzanne. 1753.]

Extraits des registres de déclaration des noirs marons au greffe du quartier de Sainte-Suzanne. Savoir :

7.1 : C° 950. [Les marronnages de la nommée Isabelle. 1741-1753.]

Isabelle, Malgache âgée de 35 ans, appartenant à Jacques Lebeau, partie maronne le 5 novembre 1741, première fois, prise en détachement le 2 août 1742. Mise au bloc le quatre du dit mois, a eu les oreilles coupées et la fleur de lys, par jugement de police, du 16 novembre suivant.

9 mois moins 3 jours³⁶.

La dite Isabelle [est] repartie maronne le huit septembre 1743, pour la deuxième fois, et a emmené avec elle son fils nommé François, âgé de 13 ans.

³⁶ Noté dans la marge de l'alinéa et souligné dans le texte.

A été prise le 18 décembre 1752.

Trois mois.³⁷

Certifié véritable par nous Conseiller, Commandant, dépositaire des registres du greffe du susdit quartier de Sainte-Suzanne, Ile Bourbon, le onze janvier 1753.

Bertin.

Soit communiqué au Procureur général à Saint-Denis, le 20 janvier 1753.

J. Brenier.

Vu l'extrait des registres des noirs marons ci-dessus, nous requerrons que la nommée Isabelle, négresse malgache appartenant à Jacques Lebeau, soit interrogée sur ses différents marronnages et circonstances et dépendances par tel Commissaire qu'il plaira au Conseil nommer, pour ce fait, à nous communiqué et rapporté, être requis et ordonné ce qu'au cas appartiendra. A Saint-Denis Ile de Bourbon, le 16 avril 1753.

Sentuary.

Vu l'extrait de marronnage ci-dessus // nous ordonnons que la dite Isabelle sera interrogée par M^f. Saige, Conseiller, que nous nommons Commissaire en cette partie, même pour instruire la procédure jusqu'à jugement définitif, exclusivement ; pour, le dit interrogatoire fait, communiqué à Monsieur le Procureur général et rapporté au Conseil, être requis et ordonné ce qui sera avisé. A Saint-Denis, le 4^e. mai 1753.

J. Brenier.

ΩΩΩΩ

³⁷ Id.

La nommée Isabelle est esclave de Jacques Lebeau l'aîné, époux de Julie Tarby. Elle est marronne depuis près de neuf mois lorsqu'elle est prise, le 2 août 1742, dans les hauts de la Rivière des Marsouins, par Etienne Dumont fils, fusilier du détachement commandé par Jacques Fontaine, à la poursuite de marrons ayant fait, la veille, une descente sur l'habitation de son maître. Trois des quatre membres de cette troupe, dont elle est la seule femme, sont surpris dans leur ajoupa par le détachement d'habitants de Saint-Benoît. Le quatrième, son mari, esclave du dit Lebeau, a tenté de fuir. Il est abattu par Jacques Fontaine³⁸. Les esclaves de l'habitation Jacques Lebeau l'aîné, Julie Tarby sont recensés à Sainte-Suzanne comme au tableau ci-dessous.

Hommes	Caste	1732	1733/34	1735	1742
Achade Pachade (1735)	M	21	22	23	60
Bernard	M	9			
François [de Isabelle]	C	0,4	2	3, M	10, C
Lave, Pierre (1742)	M			50	57
Madine, Jean-Baptiste (1742)	M			15	22
Julien	C			0,4	
Sans-Souci	M				17
Jean	C				3 ½

Femmes	Caste	1732	1733/34	1735	1742
Avam, Isabelle (1742)	M	25	26	27	34
Calle, Louise (1742)	M			12	19
Françoise	M				57
Rose	M				22
Louise	C				13
Marcelline	C				1

ΩΩΩΩΩΩ

³⁸ ADR. C° 981. *Déclaration de Jacques Fontaine, du 17 août 1742.*

**7.2 : C°950. [Les marronnages du nommé Laurent.
1745-1752.]**

**7.2.1 : C° 950. Extrait des registres de déclaration
du maronage des noirs du greffe de Sainte-
Suzanne.**

Coté dix.

Extrait des registres de déclaration du maronage des noirs du greffe de Sainte-Suzanne.

Savoir :

Laurent créole âgé de 18 ans, appartenant à Jean Ducheman père, parti maron, 1^{er}. fois, le 25 octobre 1745. S'est rendu le 24 novembre suivant. A eu grâce.

Le dit est reparti le 17 novembre 1749. Deuxième fois. S'est rendu le 23 février 1750. Grâce.

Le dit est reparti le 12 février 1751. A été repris le 8 mars suivant et, par jugement de police du 12 du dit mois, a eu les oreilles coupées et la fleur de lys, suivant l'extrait ci-joint, certifié de M. Nogent, greffier.

Le dit est reparti le 28 mai 1752. A été repris le 27 juin suivant.

Le dit est reparti le 8 juillet 1752. A été tué le 11 septembre, suivant le procès verbal dont l'exposition est ci-jointe.

Certifié véritable par nous Conseiller, commandant à Sainte-Suzanne, dépositaire // du registre du greffe du dit quartier. A Sainte-Suzanne, Ile bourbon, le 13 janvier 1753.

Bertin.

ΩΩΩΩΩΩ

**7.2.2 : C° 950. [Extrait du registre des maronages
du quartier de Sainte-suzanne, 1745-1751.
Certifié par Nogent.]**

Coté 10.

Extrait du registre des maronage[s] du quartier de
Sainte-Suzanne.

Laurent, noir créole appartenant à Jean Ducheman père, est parti
maron pour la première fois le 25 octobre 1745. S'est rendu le 24
novembre suivant.

24 jours.

Il est reparti le 17 novembre 1749. Est revenu le 23 septembre
1750.

13 mois 3 jours.

Est reparti le onze février 1751 pour la dernière fois.

26 jours.

Certifié véritable et délivré ce douze mars mil sept cent cinquante
[et] un.

En exécution du jugement de police de ce jour, 11 mars 1751, le
noir ci-dessus a eu les oreilles coupées et la fleur de lys.

Nogent.

ΩΩΩΩ

Jean Janson (Jonson), dit Ducheman, époux de Marie
Dugain et ci-devant flibustier³⁹, recense ses esclaves à
Saint-Denis de 1708 à 1714, puis à Sainte-Suzanne de
1732 à 35. Laurent est né à Bourbon vers 1729. Il a été tué
sur l'habitation Yvernel, par Noël La Chaussée, sans doute

³⁹ Janson dit Ducheman (Hollandais) (v. 1677-1758), époux de Marie Dugain (1691-1783). Ricq. p. 1416.

commandeur* des esclaves de l'habitation voisine appartenant aux héritiers Poulain, parti à la recherche de voleurs de volailles⁴⁰.

ΩΩΩΩΩΩ

8 : C° 951. [Extrait des registres de déclaration de marronnage du quartier de Saint-Pierre. 1749.1766.]

8.1 : C°951. [9 octobre 1749. Les marronnages des nommés Germain et Magdeleine, esclaves de Jacques Ethève. 12 avril 1752.]

Coté 10.

Extrait du registre des maronages du quartier Saint-Pierre de l'Île de Bourbon.

Du neuf octobre de l'année mil sept cent quarante-neuf.

Le nommé Germain, noir malgache, âgé d'environ quarante ans, et Magdeleine aussi Malgache, âgée d'environ cinquante ans, appartenant à Sr. Jacques Ethève, dit La violette, sont partis marons.

Je soussigné certifie le présent extrait véritable. A Saint-Pierre, ce 12^e. avril 1752.

Lesport.

ΩΩΩΩ

Le nommé Germain, « un gros noir malgache, rouge, piqué de verette, un doigt coupé », esclave de Jacques Ethève, habitant de la Rivière d'Abord, marron depuis près de trois ans, aurait été tué, le trois mars 1752, par Jean Caron⁴¹.

ΩΩΩΩΩΩ

⁴⁰ ADR. C° 995. 29 novembre 1752. Expédition de la déclaration de Noël la Chaussée, du 12 septembre 1752.

⁴¹ ADR. C° 995. Déclaration de Jean Caron, le 28 avril 1752.

8.2 : C°951. [Les marronnages du nommé Baptiste, esclave de Geoffroy. Au bas bon à payer délivré à Etienne Hoareau fils. 18 décembre 1766.]

300 livres.

Extrait des registres du greffe du quartier Saint-Pierre, du 8^e. février 1766.

Déclaration des noirs partis au maron.
Du susdit jour.

Le nommé Baptiste, Créole âgé de 15 ans, appartenant au Sr. Geoffroy⁴² [a] été déclaré parti au maron.
Le dit noir a été pris (+ et emmené au bloc de ce quartier), par le Sr. Etienne Hoareau fils, le 15 août suivant.

Je soussigné greffier du conseil en ce quartier certifie l'extrait ci-dessus conforme à la déclaration qui en a été faite à la date que dessus. A Saint-Pierre, le 18 août 1766.

Vu DeJ[...] Beauregard.
Registré.
Duval.

Il sera payé par la caisse la somme de trois cents livres, pour lui tenir lieu du noir de récompense à lui dû par la Commune*, suivant l'extrait ci-dessus. A Saint-Denis, ce 18 décembre 176[6].
Bertin.

ΩΩΩΩΩΩ

⁴² Pour Geoffroy, voir ADR. C° 1049. *Lettre d'affranchissement et acte en conséquence à Niama, 14 mai et 25 août 1755*. Transcription du document dans R. Bousquet. *La destruction des noirs marrons de Bourbon [...]. 1734-1767*. Livre 2, op. cit.

9 : C° 952. [Saint-Denis. Déclaration de Saint-Léon, infirmier, qu'un esclave s'est enfuit de l'hôpital. 21 janvier 1757.]

1757 janvier 21.

Déclaration de Saint Léon, au sujet de l'évasion du nommé René, Créole, esclave du Sr. Pierre Nativel, habitant du quartier Saint-Louis.

L'an mil sept cent cinquante-sept, le vingt [et] un janvier, quatre heures et demie de relevée*, est comparu devant nous François Nogent, greffier en chef au Conseil Supérieur de cette Ile, le nommé Saint-Léon, infirmier de l'hôpital du quartier Saint-Denis, lequel nous a déclaré qu'il venait de s'évader du dit hôpital, le nommé René, Créole, esclave appartenant au Sr. Pierre Nativel, habitant du quartier Saint-Louis. La présente déclaration faite pour servir et valoir à qui il appartiendra, ce que de raison. Et a le dit Saint-Léon déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance. A Saint-Denis, Ile de Bourbon, les dit jour, heure et an que dessus.

Nogent.

ΩΩΩΩ

Le dit René, pourrait être le fils de Simon et Catherine, esclaves de l'habitation Pierre Nativel, Henriette Héros.⁴³

I-1 Simon.

o : vers 1720

b : 20/8/1730 à Saint-Pierre (GG. 1-1).

+ : ?.

x : 21/8/1730 à Saint-Pierre (GG. 1-1).

Catherine.

o : vers 1707.

b : 20/8/1730 à Saint-Pierre (GG. 1-1).

+ : ?.

⁴³ Pierre Nativel (1685-1758), époux de Henriette Héros, x : 29/4/1727 à Saint-Paul (GG. 13, n° 293). Ricq. p. 2041.

Voir d'autres déclarations d'évasion faites par le dit infirmier en ADR. C° 996, les 10 février et 23 mai 1753, et ADR. C° 997, le 15 décembre 1754.

D'où
II-1 Pélagie. o : 18/11/1730 à Saint-Pierre (GG. 1-1).
+ : ?.
II-2 Germain. o : 15/4/1732 à Saint-Pierre (GG. 1-1).
+ : ?.
II-3 René. o : 6/9/1733 à Saint-Pierre (GG. 1-1).
+ : ?.

ΩΩΩΩΩΩ

**10 : ADR. C° 953. Déclaration du Sr. René
Cousin d'un noir à lui qui s'est assassiné.
Le 16 décembre 1764.**

64

Déclaration du Sr. René Cousin d'un noir à lui qui s'est assassiné.
Le 16 décembre 1764.

L'an mil sept cent soixante-quatre et le seize décembre après midi, est comparu par devant nous Hilarion Marie Luc Delanux, greffier du dit Conseil Supérieur de l'Ile de Bourbon, résidant au quartier de Saint-Paul, soussigné, Sieur René Cousin père, bourgeois de cette dite Ile et y demeurant susdit quartier et paroisse de Saint-Paul. Lequel nous a déclaré qu'étant assuré d'un complot de désertion et d'enlèvement de pirogue dans lesquels (sic) un noir à lui, nommé François, Malgache âgé à peu près de trente cinq à quarante ans était complice, s'en était saisi ~~saisi~~ hier au soir. Et que le dit noir, se voyant découvert, s'est échappé aujourd'hui et a mené avec lui une négresse nommée Rose, avec son enfant nommée Judith, appartenant aussi au dit Sr. comparant. Lequel, s'étant aperçu qu'ils étaient absents, a engagé les Sieurs Gonneau Monbrun et Lebreton Chateaubon de l'aider

62

danger de mourir, il auroit fait porter le noir
 à l'hôpital de la Compagnie sur l'avis
 du Sr. Lemoine chirurgien major pour la
 Compagnie des Indes en ce quartier; et
 à telle fin que de raison nous avons
~~fait la~~ reçue la présente déclaration; fait
 à Saint-Paul Ile de Bourbon les dits
 jour et an que dessus, et avons signé à l'exception
 du dit René Cousin qui a déclaré ne savoir
 écrire ni signer, de ce interpellé
 suivant l'ordonnance.
 Cinq mots rayés comme nuls.

Delanux

Figure 10.1 : Déclaration du Sr. René Cousin d'un noir à lui qui s'est assassiné, le 16 décembre 1764. ADR. C° 953.

à les chercher. Les dits Sieurs les auraient trouvés et arrêtés. Et que le dit noir se voyant ~~arrêté s'est~~ hors d'état d'échapper, s'est donné plusieurs coups de couteau dans le ventre, dans la poitrine et sur les bras. Et que le voyant en // danger de mourir, il aurait fait porter le noir à l'hôpital de la Compagnie, sur l'avis du Sr. Lemoine, chirurgien major pour la Compagnie des Indes en ce quartier. Et à telle fin que de raison, nous avons ~~fait la~~ reçue la présente déclaration. Fait à Saint-Paul, Ile de Bourbon les dits jour et an que dessus, et avons signé à l'exception du dit René Cousin qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Cinq mots rayés comme nuls.

Delanux.

ΩΩΩΩΩΩΩ